

	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 1
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

SOMMAIRE	DIFFUSION
1 - Objet 2 - Responsables d'application 3 - Domaines d'application 4 - Références 5 - Contexte 6 - Origine et nature des déchets produits 7 - Plans des zones à déchets contaminés Documents associés : - Gestion des effluents liquides produits par le service de médecine nucléaire - Gestion des déchets solides contaminés par des radionucléides produits par le service de médecine nucléaire - Gestion des effluents gazeux produits par le service de médecine nucléaire - Gestion du linge contamine par des radionucléides en médecine nucléaire - Récapitulatif des radionucléides utilisés - Gestion des déchets et effluents issus des traitements a l'iode (chambres protégées) - Modalités de stockage des déchets et effluents contaminés - Contrôle de respect et efficacité du plan de gestion en sortie de l'HNFC - Contrôle et évacuation des déchets de la filière froide du service de médecine nucléaire - Contrôle de l'activité volumique des effluents stockés dans les cuves de décroissance et vidange des cuves - Fonctionnement du radiamètre portable « RADEYE PRD » - Elimination des déchets radioactifs dans les services de soins - Fonctionnement du portique de détection de radioactivité BERTHOLD - Modalités d'évacuation finale des déchets radioactifs produits dans les services de soins - Circuit des déchets solides contaminés - Circuit des effluents gazeux contaminés - Circuit des effluents liquides contaminés - Gestion des déchets contaminés produits lors de la manipulation de radionucléides hors du service de médecine nucléaire - Gestion des pièces activées issues du démontage d'accélérateurs	- Médecine nucléaire, - Oncologie-hospitalisation - Conseiller en Radioprotection, - DRELT (Plateforme déchets) - Les services de soins,

REDACTION	VALIDATION		APPROBATION
A. TACCONI Conseiller en radioprotection Visa :	Y. PORTHERAT Responsable Logistique Visa : Dr S. KLINGELSCMITT Chef de service Médecine nucléaire Visa :	P. MOSSE Directeur DRELT Visa :	F. HECK Directeur DRUQ Visa :

	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 2
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

1 - Objet :

Le présent plan décrit les étapes de tri, conditionnement, stockage et évacuation des déchets contaminés par des radionucléides.

2 - Responsable d'application :

Responsable d'activité nucléaire.

3 - Domaines d'application :

- Le service de Médecine Nucléaire et le service d'oncologie-hospitalisation (chambre de RIV).
- La plateforme déchets.
- Les services de soins,
- DRELT.

4 - Références :

- Arrêté du 23 juillet 2008 portant homologation de la décision n°2008-DC-0095 de l'ASN.
- Arrêté du 16 janvier 2015 portant homologation de la décision n°2014-DC-0463 de l'ASN.
- Guides n°32 et n°18 de l'ASN.

5 - Contexte :

L'utilisation de sources de rayonnements ionisants sous forme non scellée à des fins médicales (diagnostiques et thérapeutiques) est à l'origine d'une production de déchets et d'effluents radioactifs générés à la fois par le Service de Médecine Nucléaire (résidus de préparation et d'administration des radiopharmaceutiques utilisés in vivo) et par les patients ayant subi l'administration de ces radiopharmaceutiques.

L'arrêté du 23 juillet 2008 définit les modalités techniques à prendre en compte pour assurer une bonne gestion des déchets et effluents contaminés par des radionucléides. Elle impose la mise en place d'un Plan de Gestion individualisé visant à réduire l'exposition des personnes à un niveau inférieur aux limites réglementaires. Par ailleurs, l'équipement des déchetteries en systèmes de contrôle de la radioactivité amène les établissements de soins à prendre en compte le problème environnemental posé par l'élimination des déchets contaminés.

L'activité du service de Médecine Nucléaire, ainsi que toute activité utilisant des produits radioactifs est soumise à autorisation. Le GIE de Médecine Nucléaire Nord Franche-Comté, titulaire de cette autorisation, est responsable de la gestion quotidienne et de l'élimination des déchets produits par cette activité. Il se doit donc de mettre en place le Plan de Gestion des Déchets conformément aux termes de l'arrêté.

	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 3
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

Un inventaire des déchets solides et effluents contaminés produits est rédigé annuellement. Il est consigné dans le bilan annuel de la radioprotection, présenté en F3SCT, et transmis à l'ANDRA. Il est tenu à disposition du public et présenté sur demande.

L'élaboration de ce Plan de Gestion doit répondre à 4 grands principes :

- Tri et conditionnement des déchets le plus en amont possible (l'idéal étant le lieu de production).
- Stockage local en décroissance des déchets et effluents provenant de l'utilisation de radionucléides de période < 100 jours (les autres déchets étant pris en charge par l'ANDRA).
- Contrôle systématique de l'activité résiduelle de tous les déchets et effluents avant évacuation.
- Evacuation vers des filières identifiées : DAOM (Déchets Assimilables aux Ordures Ménagères), DASRI (Déchets d'Activité de Soins à Risque Infectieux), effluents liquides (qui rejoignent le réseau public de collecte des eaux usées), effluents gazeux.

6 - Origine et nature des déchets produits :

Les déchets contaminés par des radionucléides proviennent essentiellement des activités diagnostiques ou thérapeutiques du service de Médecine Nucléaire.

Sous la dénomination de déchets sont regroupés :

- Les déchets solides à risques :
 - ⇒ Déchets non fermentescibles à risque infectieux,
 - ⇒ Déchets fermentescibles à risque infectieux,
- Les déchets solides assimilables à des déchets ménagers,
- Les effluents liquides,
- Les effluents gazeux,
- Le linge souillé.

Le Plan de Gestion de ces Déchets tient compte de leur nature (solide, liquide, gazeux), du lieu de production (Médecine Nucléaire, services de soin, chambres réservées à l'administration des doses thérapeutiques), du lieu d'élimination (Médecine Nucléaire, chambre du patient, etc.), ainsi que de la présence ou de l'absence de risque infectieux associé.

L'origine et les lieux de production sont au nombre de 3 (et le plan sera organisé autour de 3 circuits en rapport avec ces lieux de production) :

- Déchets produits en Médecine Nucléaire, y compris ceux produits dans d'autres locaux (synoviorthèses ou ganglion sentinelle),
- Déchets produits dans les chambres réservées à la radiothérapie interne vectorisée (service d'oncologie),
- Déchets produits dans les unités de soins par les patients auxquels on a administré des radiopharmaceutiques (à visée diagnostique ou à visée thérapeutique si la dose administrée est < 740 MBq pour l'Iode 131).

Remarque :

	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 4
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

Pour les patients adressés par d'autres établissements de santé que l'Hôpital Nord Franche-Comté (HNFC), le service fournit une note détaillée précisant entre autre le radionucléide utilisé, la durée de collecte et le mode de stockage préconisé pour les déchets produits.

7 - Plans des zones à déchets contaminés :

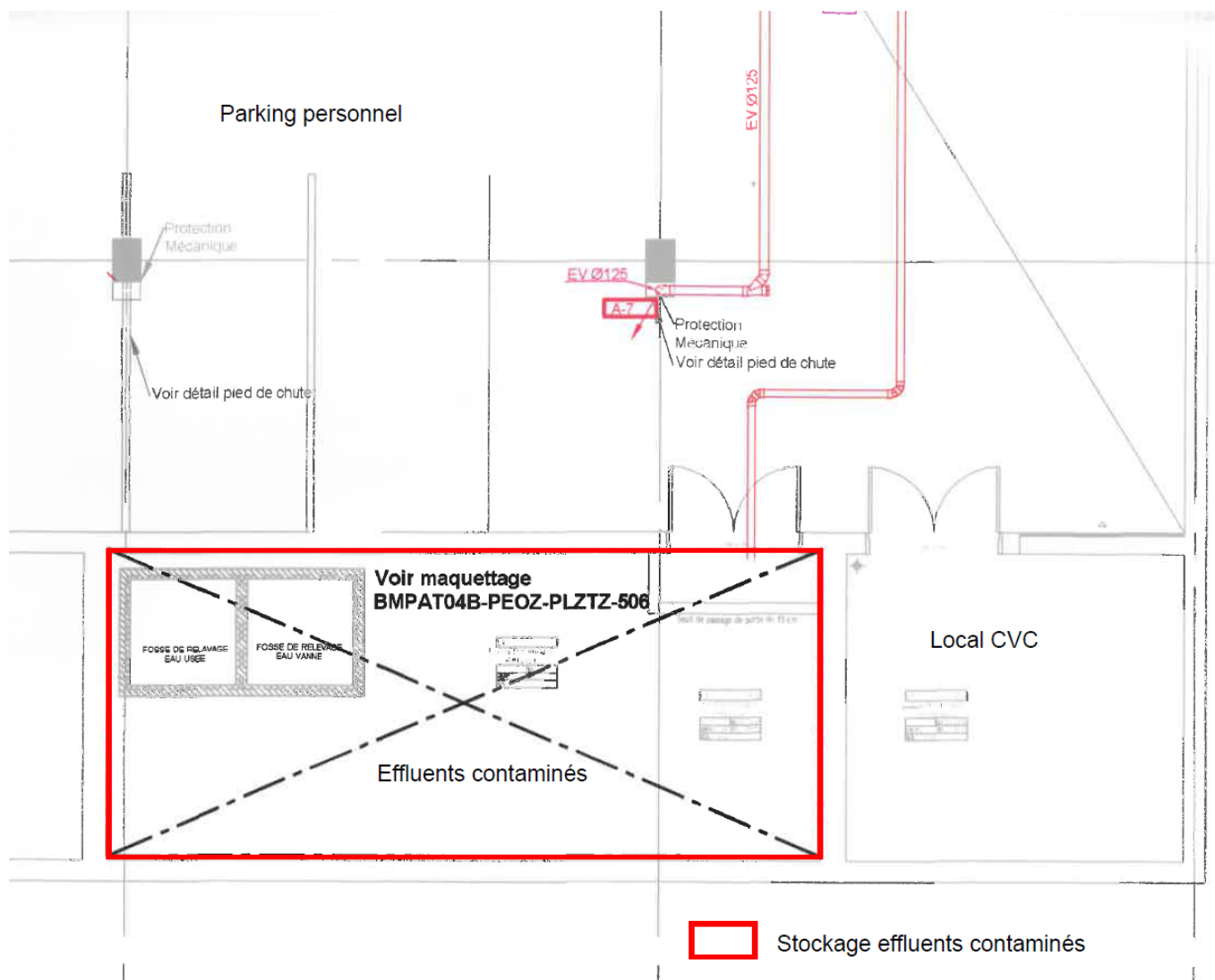
ZONES A DECHETS MEDECINE NUCLEAIRE

0.65 cm / 1m

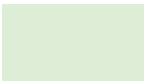
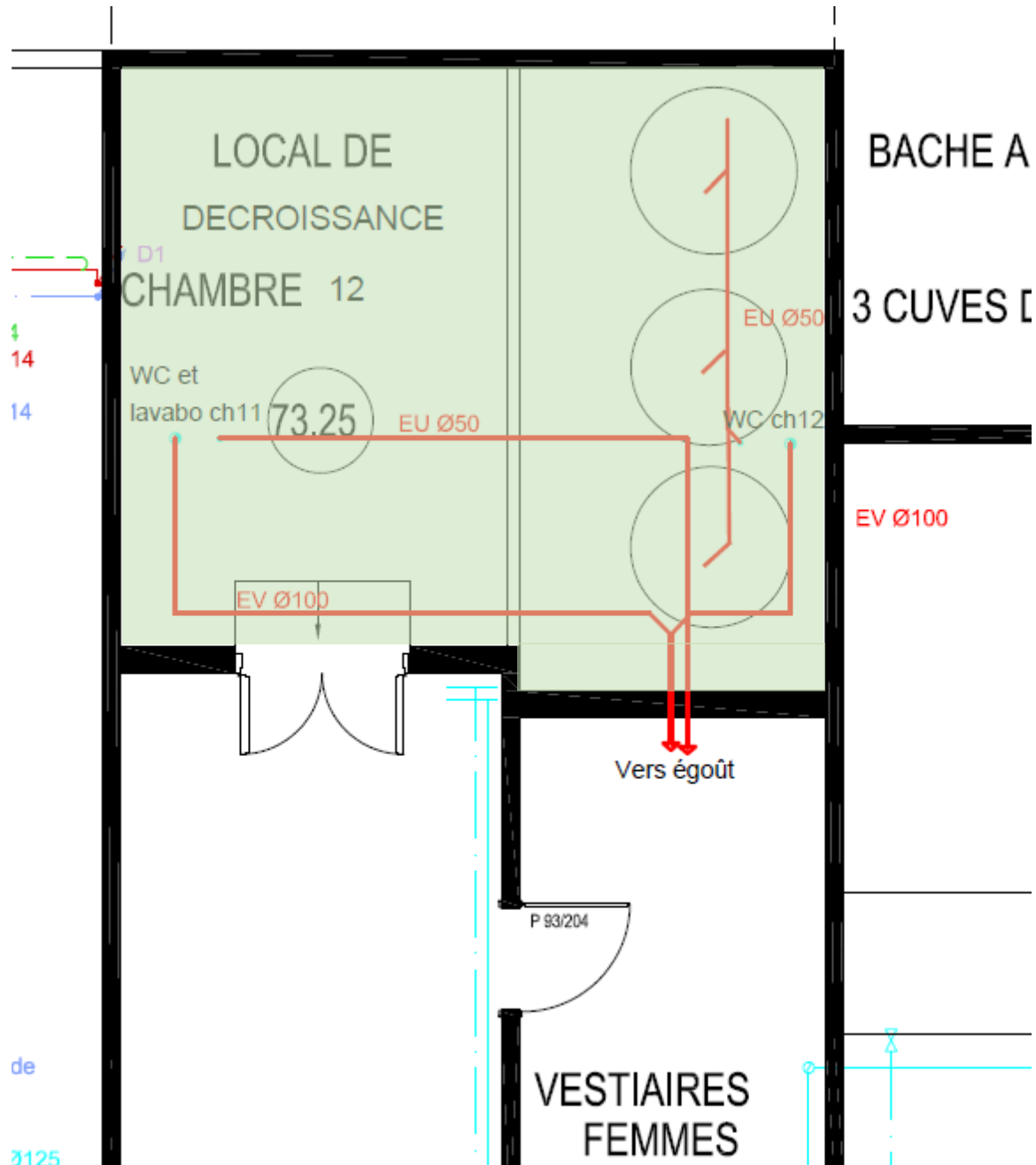


	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 5
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

Zone stockage effluents secteur médecine nucléaire



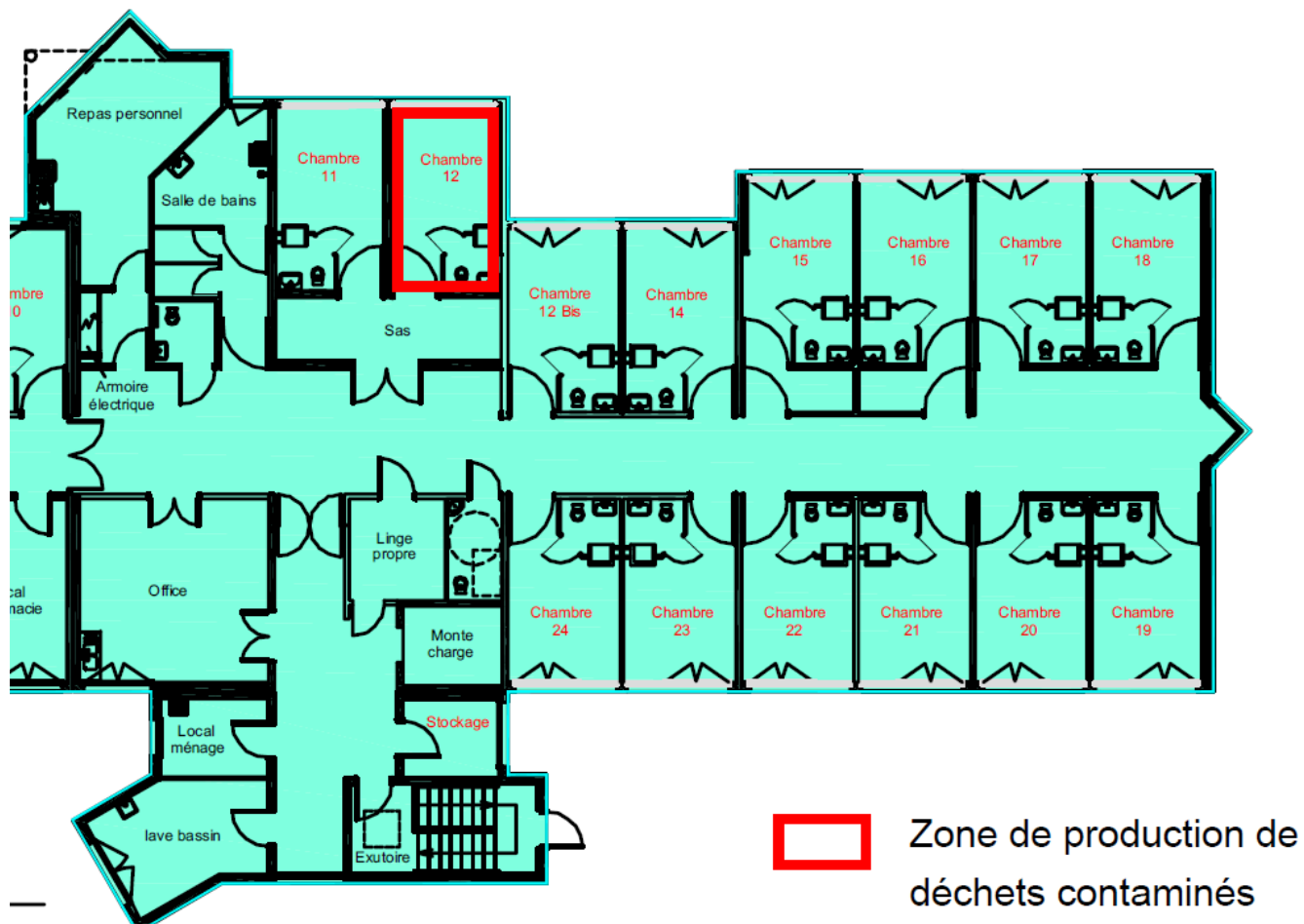
Zone stockage déchets et effluents secteur RIV



Zone de stockage de déchets et effluents contaminés

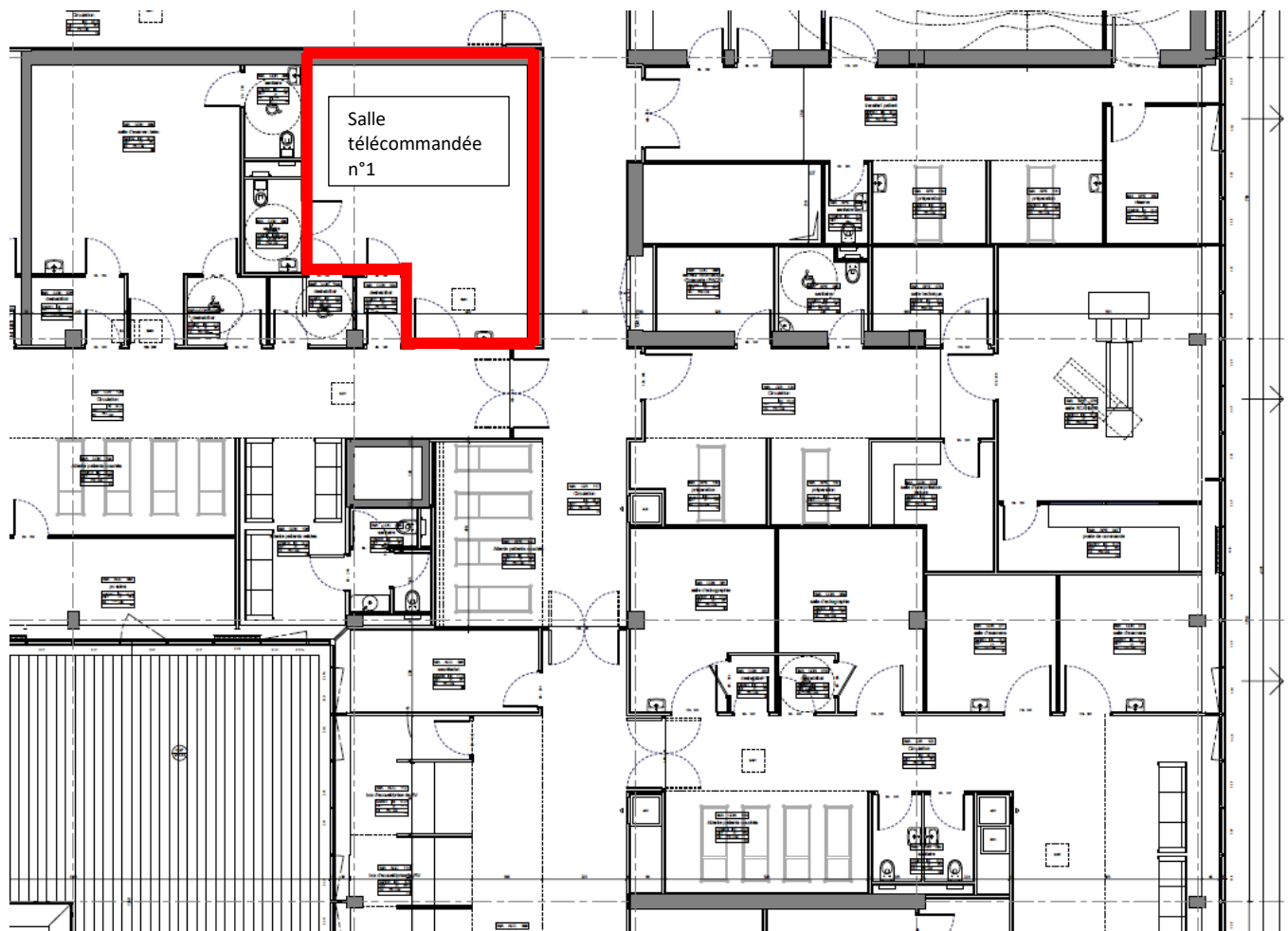
	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 7
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

Zone à déchets secteur RIV / oncologie hospitalisation



	REFERENCE : MNUC/PROC/001	VERSION : 06	DATE : [Date de publication]	PAGE : 8
	PLAN DE GESTION DES DECHETS CONTAMINES PAR LES RADIONUCLÉIDES			

Zone à déchets secteur imagerie médicale lors de réalisation de synoviorthèses



Zone de production de déchets contaminés

Zone à déchets secteur consultation lors de réalisation de synoviorthèses ou de technique du ganglion sentinelle



Zone de production de déchets contaminés